

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024

Délibération n° 2024_043
MOIS DE LA JEUNESSE - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION ' QUARTIER LIBRE 2024'
ET DU CONCOURS DE COURTS METRAGES

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Kubilay ERTEKIN à Marie-Eve MICHELET, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller Municipal Délégué à la Jeunesse, Prévention et Relations avec le mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée qu'en mars 2011, la Ville a décidé la mise en place d'un temps fort pour la jeunesse avec la première édition de « Quartier Libre ».

La manifestation Quartier Libre vise à donner une place aux jeunes de 11 à 30 ans dans l'espace public, à travers la valorisation de pratiques artistiques et de loisirs et l'expression des initiatives portées par des jeunes. Ce projet s'inscrit dans le projet éducatif du territoire, en lien avec les acteurs locaux agissant auprès des jeunes.

En 2024, la 12^e édition de la manifestation aura pour thème « fair(e) play » et s'intégrera dans le mois de la Jeunesse en avril. Ce thème porte sur les valeurs du sport en prévision des jeux olympiques 2024 qui se déroulent en France.

Le mois de la jeunesse comprend des évènements sur les principales thématiques jeunesse (emploi, loisirs, sports, prévention routière, santé et bien-être, culture, citoyenneté, inclusion, handicap) en soirée et en week-end durant tout le mois d'avril et un temps fort organisé du 22 au 28 avril 2024.

« Quartier Libre » proposera aux jeunes, des temps d'ateliers d'expression, de tournois sportifs, de jeux en réseaux, de concerts, de rencontres, et d'animations en journée et en soirée. En ouverture de ce temps fort, deux journées de projets de participation des jeunes seront organisées pour les sensibiliser à la citoyenneté européenne autour d'ateliers et de moments conviviaux. Ces journées sont financées par le programme ERASMUS + jeunesse.

Ce mois à destination des jeunes est construit avec et par eux, puisque les jeunes de l'Impact, l'instance d'écoute et de participation des jeunes, ont été associés aux réunions de préparation du temps fort Quartier Libre et certains se portent bénévoles pour soutenir l'organisation de cette manifestation.

Les animations durant le mois feront l'objet de partenariats ou de prestations, avec différentes associations partenaires (SAM, collectif des 10 structures d'animation, Compagnie le Rat Bleu, Côté Sciences Air et Espace, Racine de 2, Contrôle Z etc.).

Dans le même temps, il sera organisé la 10^e édition du concours de courts métrages d'une durée maximum de 4 minutes, présentés dans le cadre de la manifestation jeunesse « Quartier Libre ». Ce projet, intitulé « Free Time Vidéo », vise à encourager l'expression des jeunes à travers l'outil vidéo. Il permettra de mettre à l'honneur des courts métrages construits avec les jeunes tout au long de l'année, notamment dans le cadre des interventions scolaires (lutte contre le harcèlement) ou encore dans le cadre des vacances apprenantes.

Les participants ont le choix d'adhérer aux thèmes « fair(e) play » ou « libre ».

Les projets présentés au « Free Time Vidéo » seront diffusés lors d'une soirée qui récompensera les meilleurs courts-métrages, le 25 avril 2024 à l'auditorium de la Médiathèque.

Avant la remise de leur lot, les gagnants devront remplir les conditions définies dans le règlement, annexé à la présente délibération.

Plusieurs prix seront remis :

- pour le concours « **mineurs** » (et acteurs de jeunesse), les thèmes « libre » et « fair(e) play » confondus, seront récompensés par le prix du jury suivant « **Le Prix du Meilleur Film** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros
- pour le concours « **mineurs** », les thèmes « libre » et « fair(e) play » confondus, seront récompensés par le prix suivant : « **Le Prix du public** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros
- pour le concours « **majeurs** », les thèmes « libre », et « fair(e) play » confondus, seront

récompensés par le prix du jury suivant : « **Le Prix du Meilleur Film** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros

- pour le concours « **majeurs** », les thèmes « libre » et « fair(e) play » confondus, seront récompensés par le prix suivant : « **Le Prix du public** ». La récompense sera un bon d'achat de 250 euros
- pour l'ensemble du concours, un **prix spécial du jury** sera remis et récompensé par un bon d'achat de 250 euros.

Pour l'organisation du mois de la jeunesse, la Ville s'appuiera sur le budget de fonctionnement du service jeunesse. La Ville financera les acteurs locaux et des prestataires pour le déroulement de l'évènement, comme détaillé ci-dessous :

Thème	Intitulé de l'activité	Montant
GAME SHOW	Festival des jeux organisé à la médiathèque les 27 et 28 avril	4 000 €
Stage théâtre Rat Bleu	Semaine du 22 au 26 avril	2 000 €
Village sportif	Activités sportives qui se dérouleront sur la semaine	11 200 €
Village artistique et scientifique	Activités artistiques, culturelles et scientifiques (5 sens)	19 500 €
Free time video	Récompenses dans le cadre du concours de courts-métrages le 20 avril	1 250 €
Soirée urbaine	Soirée place CDG du vendredi 21 avril	3 050 €
100% BATTLE + tournoi Basket	Concours de danse et tournoi de basket organisés le 27 avril par l'Amicale Laïque la Glacière et Racine de 2.	7 000 €
Total		48 000 €

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 28 mars 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le programme de « Quartier Libre 2024 » et le règlement du concours de courts-métrages, fixant notamment les prix remis aux lauréats ;

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention de prestation pour l'organisation du 100 % Battle ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/24
ID 033-213302813-20240408-3584-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 8 avril 2024

Patricia NEDEL
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.